Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210407-52_21_SUBV21ASS-DE

52/2021

Communauté de Communes Aspres

DELIBERATION
du
Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 32**
Nombre de votants **: 34**
Date de convocation : **31 Mars 2021**

OBJET : AIDE FINANCIERE 2021 ASSOCIATIONS DES COMMUNES

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :
R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:
F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210407-52_21_SUBV21ASS-DE

52/2021

AIDE FINANCIERE 2021 AUX ASSOCIATIONS DES COMMUNES

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de développement économique et facultatives en matière d'assistance technique et financière aux associations du territoire,

VU les délibérations annuelles successives attribuant une subvention de fonctionnement aux associations communales ayant vocation à intéresser l'ensemble de la population, dans le cadre des compétences de développement économique de l'EPCI,

Le Président **RAPPELLE** la décision du Conseil d'accorder une subvention aux associations en charge de l'animation du village dans les 19 communes de l'Intercommunalité ;

Il **RAPPELLE** la délibération n°78/10 fixant les montants et le mode de calcul retenu ;

Il **INFORME** que ces subventions ont fait l'objet d'une demande de reconduction pour 2021,

ET **PROPOSE** de reconduire la participation sous forme de subvention, au titre de l'année 2021, aux associations bénéficiaires telles que listées en annexe.

Le Conseil Communautaire
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE une subvention aux associations qui organisent des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté,

LIMITE l'attribution des subventions à une (1) association chargée d'animation générale par commune, indiquée dans le tableau annexé,

RECONDUIT les montants 2020 pour l'année 2021 aux associations qui concluront la convention d'objectifs sur le modèle annexé à la présente délibération, fixant notamment les conditions de versement de la subvention pour autant que les crédits correspondants figurent au budget,

EN PREVOIT l'inscription des crédits dans le budget principal 2021

PRECISE que la présente délibération sera insérée au budget principal 2021.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

René OLIVE